

PROTOCOLE D'ÉCHANGE D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS

Entre : l'Université Laval (Québec, Canada)
la Faculté des sciences et génie

et l'Université Lumière Lyon 2 (Lyon, France)
la Faculté des sciences économiques et de gestion

La Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval et la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université Lumière Lyon 2 souhaitent mettre en œuvre, sur une base de réciprocité et dans l'intérêt des deux établissements, un protocole qui permette à leurs étudiantes et étudiants inscrits dans un programme régulier et à temps complet de suivre des cours à l'établissement d'accueil tout en obtenant leur grade de l'établissement d'attache.

Les étudiants de l'Université Laval participent à ce programme d'échange dans le cadre du Profil international.

Les parties s'entendent sur les conditions suivantes :

1. Les établissements partenaires s'engagent à échanger, par année académique, un maximum de 3 étudiants inscrits dans les programmes de *baccalauréat en informatique* ou de *Maîtrise en informatique* de l'Université Laval et dans les *programmes de* Master professionnel IDS (Informatique Décisionnelle et Statistiques) parcours IDEE (Ingénierie informatique de la décision et de l'évaluation économiques), *de* Master professionnel IDS (Informatique Décisionnelle et Statistiques) parcours SISE (Statistique et informatique socio-économiques), Master recherche ECD (Extraction des connaissances à partir des données), Master professionnel OPSIE (Organisation et protection des systèmes d'information en entreprise), Licence IDS de l'Université Lumière Lyon 2.
2. Les établissements partenaires s'entendent pour établir l'équivalence entre les cours de leur programme et pour reconnaître ceux réussis par les étudiants dans l'établissement d'accueil.
3. Les établissements partenaires choisissent leurs candidates et leurs candidats selon des critères d'admission approuvés de part et d'autre.
4. Les établissements partenaires dressent conjointement la liste des activités de formation pour les étudiants participants à partir de leur répertoire officiel respectif. Cette liste, en Annexe A de ce protocole, peut être révisée annuellement.
5. L'établissement d'attache transmet à l'établissement d'accueil, aux dates convenues, un dossier pour chaque étudiant constitué au minimum des pièces suivantes :
 - un relevé de notes officiel;
 - un certificat de naissance et une preuve de citoyenneté (copie du passeport).
6. L'établissement d'accueil n'exige pas de droits de scolarité des étudiants participants.
7. Les établissements partenaires assurent aux étudiants un accueil de qualité, leur désignent un responsable académique pour favoriser leur intégration dans leur programme d'études et leur transmettent l'information nécessaire pour trouver un logement.
8. Chaque établissement souscrit les assurances de responsabilité professionnelle pour couvrir adéquatement ses opérations, activités et engagements associés au présent protocole.

9. Les établissements partenaires s'engagent à informer leurs étudiants du contenu du présent protocole par une publicité adéquate.
10. Les établissements partenaires obtiennent les engagements suivants de leurs étudiants :

Avant leur départ

- a) d'avoir complété le nombre de sessions exigé par leur programme d'études;
- b) de faire approuver leur choix d'activités de formation par leur directeur de programme ;
- c) de veiller personnellement et en temps requis à l'obtention des documents exigés par le pays d'accueil;
- d) de s'inscrire à titre d'étudiant régulier et à temps complet et de payer leurs droits de scolarité à leur université d'attache;

Durant leur séjour à l'université d'accueil

- e) de se conformer aux règlements de cet établissement;
- f) de s'inscrire pour une session au moins, mais pas plus de deux;
- g) d'assurer leurs frais de transport, de subsistance, de matériel pédagogique et d'assurances (maladie et hospitalisation*, biens personnels, responsabilité civile, automobile, etc.) pendant leur séjour dans l'établissement d'accueil;

** les étudiants accueillis à l'Université Laval adhèrent obligatoirement au régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation offert par cet établissement, à moins de bénéficier d'une entente de réciprocité en matière de santé et sécurité sociale et d'en faire la preuve au moment de l'inscription.*

- h) de voir à ce que soit transmis à leur établissement d'attache leur relevé de notes officiel et, s'il y a lieu, d'en d'assumer les frais.

Durée et portée du protocole

La durée de ce protocole est de cinq (5) ans à compter de la date de sa signature par les deux parties. Il peut être modifié et reconduit par consentement mutuel écrit des parties.

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin à ce protocole moyennant un préavis écrit de trois (3) mois sans porter atteinte aux échanges en cours.

Le présent protocole prend effet au moment de sa signature par les deux parties.

Pour l'Université Lumière Lyon 2

Nom à compléter

Vice-président à l'enseignement

Nom à compléter

Doyen

Faculté des sciences économiques et de gestion

Omar Boussaid

Responsable académique

Date : _____

Pour l'Université Laval

Christiane Piché

Vice-rectrice aux études

Jean Sérodes

Doyen

Faculté des sciences et de génie

Nadir Belkither

Directeur

Programme de baccalauréat en informatique

Date : _____

PROFIL INTERNATIONAL
ANNEXE A

LISTE DES COURS

Les étudiants participants des programmes de Master professionnel IDS (Informatique Décisionnelle et Statistiques) parcours IIDEE (Ingénierie informatique de la décision et de l'évaluation économiques), de Master professionnel IDS (Informatique Décisionnelle et Statistiques) parcours SISE (Statistique et informatique socio-économiques), Master recherche ECD (Extraction des connaissances à partir des données), Master professionnel OPSIE (Organisation et protection des systèmes d'information en entreprise), Licence IDS de l'Université Lumière Lyon 2 choisissent le nombre de cours requis parmi ceux mentionnés dans la liste ci-dessous :

UNIVERSITÉ LAVAL

Baccalauréat en informatique, Baccalauréat en génie logiciel ou Maîtrise en informatique

NO DU COURS	TITRE DU COURS	CR*
	<p>Tous les cours non contingentés des programmes de baccalauréat en informatique ou de baccalauréat en génie logiciel ou encore de Maîtrise en informatique de la Faculté des Sciences et de génie de l'Université Laval sont ouverts aux étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 selon la disponibilité à l'horaire et sous réserve de leur approbation par la direction de programme. La liste et une brève description de ces cours sont disponibles aux adresses suivantes :</p> <p>Pour le baccalauréat en informatique http://www.ulaval.ca/sg/PR/C1/1.326.01.html Pour le baccalauréat en génie logiciel http://www.ulaval.ca/sg/PR/C1/1.327.01.html Pour la maîtrise en informatique http://www.ulaval.ca/sg/PR/C2/326A.html</p> <p><i>Remarque</i> : D'autres cours non contingentés dans d'autres disciplines sont accessibles aux étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 (mathématiques, statistiques, ingénierie, administration, management, langues, droit, gestion, etc.); l'analyse se fera au cas par cas par les responsables pédagogiques de chacun de nos deux établissements respectifs.</p>	

* CR = Nombre de crédits

Notes :

1. À l'Université Laval, un cours de **3 crédits** correspond à **9 heures d'études par semaine** incluant **3 heures de cours magistral** (selon les cours, les 6 autres heures sont réparties en travaux pratiques, travaux dirigés et travail personnel) ; un étudiant possède le statut **d'étudiant à temps plein** (en regard du Règlement des études de l'institution) lorsqu'il est inscrit à un minimum de **12 crédits** (soit généralement 4 cours) ;
2. L'Université Laval considère que 1 crédit nord américain correspond à 2 crédits ECTS dans l'établissement des équivalences de cours pour ses étudiants ;
3. À l'Université Laval, chaque session de cours d'**automne** et d'**hiver** est d'une durée de **15 semaines** dont 2 semaines consacrées aux évaluations des apprentissages (examens);
4. Les cours de la session d'**automne** débutent au 1^{er} septembre et se terminent à la veille de Noël (21, 22 ou 23 selon les années) ;
5. Les cours de la session d'**hiver** débutent durant la 1^{ière} semaine de janvier et se terminent à la fin du mois d'avril (voir <http://www.ulaval.ca/sg/reg/calendrier/index.html> pour le calendrier universitaire officiel actualisé).

Les étudiants participants de l'Université Laval choisissent le nombre de cours requis parmi ceux mentionnés dans la liste ci-dessous :

Université Lumière Lyon 2

CYCLE LICENCE IDS, MASTER PROFESSIONNEL IDS, MASTER PROFESSIONNEL OPSIE, MASTER RECHERCHE ECD DE L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2				
NO DU COURS	TITRE DU COURS	COURS ÉQUIVALENT U.L.	LIEN	CR U.L.
	Entrepôts de données et OLAP (3 ECTS) + Bases de données multidimensionnelles (3 ECTS)	IFT-19023 Ou IFT-22248	OP	3
	Bases de données avancées Partie 1 et Partie 2 (6 ECTS)	IFT-22248 ou concentration	OP	3
	Analyse Objet (3 ECTS) + Programmation avancée	IFT-21454 ou IFT-19946	OB	3
	Bases de données et programmation (3 ECTS) + Applications : CRM, Bio-Stat, Qualité	IFT-19022	OB	3
	Modélisation multicritères, Graphes (3 ECTS) + Calcul économique, Théorie de la décision (3 ECTS)	Cours de FC	OP	3
	Théorie des systèmes et programmation Matlab (3 ECTS)	IFT-22803	OP	3
	Fouille de données : méthodologies (3 ECTS) Fouille de données : méthodes et outils (3 ECTS)	concentration	OP	3
	Anglais technique (3 ECTS)	GLO-19717	OP	3
	Conception de systèmes d'information (3 ECTS) + Bases de données relationnelles (3 ECTS)	IFT-21453	OB	3
	Algèbre linéaire, logiciels mathématiques (3 ECTS) + Recherche opérationnelle (ECTS)	MAT-19961	OB	2
	Statistique 1 (3 ECTS) + Statistique 2 (3 ECTS)	STT-10400	OB	3

OB : cours obligatoire au programme **U.L** : Université Laval **FC** : formation complémentaire **OP** : cours optionnel

Note : L'étudiant de l'Université Laval qui voudra suivre tout autre cours de l'Université Lumière Lyon 2 devra en obtenir l'approbation de son directeur de programme avant de suivre ce cours.

Serge Talbot
Directeur
Direction générale des études de 1^{er} cycle

Nadir Belkither
Directeur
Programme de baccalauréat en informatique

Date : _____ Date : **Mars 2006** _____